

Animation française : le décrochage du marché de l'emploi s'accélère

Fortement impacté par les difficultés du marché international depuis l'automne 2022 et par l'absence de relais de croissance du côté des plateformes américaines dans le cadre de la mise en œuvre du décret SMAD, le secteur de l'animation est marqué par un décrochage du marché de l'emploi depuis le printemps 2023.

Compte tenu de la longueur des cycles de production des œuvres d'animation et de l'inertie du secteur, la crise ne sera pleinement perceptible à travers les chiffres de l'emploi qu'à compter de 2024 et plus encore en 2025.

Après une année 2022 marquée par plusieurs records en matière d'emploi, la plupart des indicateurs sont en retrait en 2023 selon les chiffres dévoilés ce jour par Audiens et AnimFrance à l'occasion des Rencontres Animation Formation organisées par Magelis :

- -1% pour le nombre de salariés, à plus de 10 200 ;
- -2% pour la masse salariale, à plus de 272,5 M€ ;
- -6% pour le nombre d'heures travaillées, à 9,6 millions.

Cette tendance se prolonge et s'accélère en 2024. Durant les neuf premiers mois de l'année, la baisse des effectifs du secteur est de 4% et celle de la masse salariale de 10% ⁽¹⁾.

Les salariés engagés en CDDU sont d'ores et déjà les plus impactés par le ralentissement du marché de l'emploi, avec des effectifs en baisse de plus de 2% (à 8700 personnes) en 2023, un recul de 6% de la masse salariale et de 10% du nombre d'heures travaillées.

Avec plus de 1 300 salariés, seuls les effectifs en CDI continuent de progresser (+7% par rapport à 2022) ainsi que la masse salariale qui leur est affectée (+12% à près de 72 M€). Avec un effet de retard, les effectifs en CDI vont décroître à compter de 2024, au regard des restructurations engagées par les différents producteurs et studios pour faire face à la crise économique.

Signe des difficultés du secteur, la part des primo-entrants dans les effectifs globaux est la plus faible des dix dernières années (13%). Cela vient corroborer le constat des écoles du secteur sur les difficultés d'entrée sur le marché du travail des promotions d'étudiants de 2023 et 2024.

Le secteur reste néanmoins marqué par la forte présence des jeunes actifs en son sein : 75% des techniciens en CDDU et 53% des salariés en CDI ont moins de 40 ans.

Dans cet environnement difficile, la féminisation du secteur se poursuit, avec une accélération notable ces dernières années. En 2023, les femmes représentent 44% des effectifs (contre 32% en 2005 - 31% en 2010 - 32% en 2015 - 39% en 2020 et 43% en 2022), 43% du nombre d'heures travaillées et 40% de la masse salariale du secteur. La part des femmes dans les primo-entrants atteint désormais 50%.

L'animation française connaît une crise inédite par son ampleur et sa durée, qui risque de fragiliser fortement et durablement l'appareil productif construit patiemment depuis trente ans.

Cette crise est multi-factorielle :

- réorganisations des grands acteurs internationaux qui affectent et retardent les décisions d'investissement ;
- réduction brutale des commandes des plateformes américaines depuis l'automne 2022, qui touche de plein fouet la prestation de services, moteur de la croissance de ces dernières années ;
- évolutions structurelles de l'audience qui se déplace vers les plateformes de VoD gratuite ou par abonnement, qui ne contribuent pas ou très peu au financement de programmes inédits ;
- difficultés des acteurs historiques, notamment les diffuseurs privés internationaux, face à ces évolutions qui les pénalisent sur leurs recettes publicitaires, affectant ainsi leur capacité d'investissement.

L'annonce coup sur coup de la mise en redressement judiciaire de deux acteurs majeurs du secteur, lauréats de France 2030, doit servir d'électrochoc face à la crise qu'affronte l'animation française.

AnimFrance en appelle aux pouvoirs publics afin de mettre en place des mesures d'urgence pour aider le secteur à passer ce cap difficile, mais aussi à rouvrir le décret SMAD pour rendre efficiente la clause de diversité.

Donner de la consistance à cette clause de diversité des plateformes pour qu'elle génère un volume significatif de commandes et d'investissement dans le secteur de l'animation serait un des moyens les plus efficaces de permettre une relance rapide du secteur et de favoriser l'emploi.

Contact presse AnimFrance :

Stéphane Le Bars Délégué Général + 33 6 60 23 53 96 • s.lebars@animfrance.fr

(1) Selon les données du Datalab d'Audiens qui porte sur un périmètre de sociétés plus large que celui de l'étude annuelle Audiens/AnimFrance réalisée pour les RAF